

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL**  
**COMPTE RENDU Séance du 23 août 2017**  
**Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois août à 20 heures 05, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 août 2017

**Présents** : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT, Monsieur Thierry CHANY, Monsieur André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Mesdames Clothilde GUILLOTIN, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Patrick CHAVAROT

**Excusés** : Messieurs Alain CROIZET, Fabien RUGIRELLO, Mesdames Lydia VANNUCCI, Claire VAN DER HEYDEN.

**Procurations** : Monsieur Alain CROIZET à Madame Clotilde GUILLOTIN, Monsieur Fabien RUGIRELLO à Monsieur Dominique VAURIS, Madame Lydia VANNUCCI à Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Claire VAN DER HEYDEN à Monsieur André BELVERGE.

**Secrétaire de séance** : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h05, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

### **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 juillet 2017**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 12 juillet 2017, celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### **2 – PERSONNEL COMMUNAL**

#### **D01-230817 CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL (annule et remplace la délibération D045-14062017)**

Madame Myriam BLANZAT, adjointe, expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un effectif d'élèves important, avant l'entrée dans les nouveaux bâtiments, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017 ;

En application de l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2017 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures, annualisées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS**

#### **- Remerciements**

Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers municipaux qui se sont rendus disponibles pour des activités de manutention concernant l'école, la tournée de vidage des poubelles et autres activités.

#### **- Recensement de la population en 2018**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il s'est rendu avec Anne la secrétaire de mairie à une réunion préparatoire à Thiers concernant le recensement. Le superviseur sera la secrétaire.

Myriam BLANZAT donne également des précisions aux informations données par Monsieur le Maire.

Ils rapportent qu'il faut choisir deux personnes qui connaissent bien la commune et ayant des qualités en matière de sérieux, d'organisation et de discrétion. Elles se répartiront le territoire de la commune. La période de recensement s'étend du 18 janvier au 17 février 2018.

Le recrutement des agents recenseurs peut se faire parmi les jeunes retraités ou les jeunes de St Julien.

Les habitants auront la possibilité de remplir le document par internet.

Les résultats sont publiés par les Ministères concernés et conditionnent entre autres l'attribution des dotations d'Etat.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux de faire de propositions de candidatures pour le prochain conseil municipal.

#### **- Schéma de zonage d'assainissement- enquête publique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec les membres de la Commission Assainissement il a rencontré Monsieur FOURNERET, Assistance Maitrise d'ouvrage (AMO) et Monsieur MARQUET commissaire enquêteur pour mettre au point les dates de permanences concernant l'enquête publique sur le schéma d'assainissement.

L'enquête commencera le lundi 25 septembre à 9 heures jusqu'au samedi 28 octobre 2017 à 12 heures. La parution d'un article sur le sujet de l'assainissement sera communiquée par voie de presse au travers de deux journaux.

Les permanences avec le commissaire enquêteur auront lieu les :

**Mercredi 27 septembre de 9h à 12h**

**Samedi 14 octobre de 9h à 12h**

**Samedi 28 octobre de 9h à 12h**

Le public pourra faire ses observations dans le registre prévu à cet effet et pendant la même période, directement par internet sur le site de la commune qui mettra en place un lien qui donnera accès au cyber-registre.

#### **- Point propre « Relais », conteneur textile : acte de détérioration**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier précisant que le collecteur textile a de nouveau été vandalisé et qu'il faudrait trouver un autre lieu qui soit visible afin de minimiser les actes d'incivilité.

Après discussion, le conseil municipal propose de l'installer vers le terrain de boules à côté de la colonne à verres.

#### **- Chantier école**

Les carrelages sont en cours. Il reste les faïences à terminer et la salle de restaurant. Ensuite seront posés les sols souples, le matériel cuisine et autres finitions.

#### **- Fête patronale**

Ce samedi 23 septembre aura lieu le feu d'artifice et des concerts de 3 groupes différents.

#### **- Les prochains Conseils Municipaux**

Mercredi 20 septembre

Mardi 10 octobre

#### **Pré- Rentrée scolaire**

La réunion du personnel aura lieu à la maison des associations le jeudi 31 août à 17h15 et la réunion avec les parents d'élèves à 18h30 le même jour.

#### **- forum des Associations le samedi 16 septembre**

Madame Myriam BLANZAT informe qu'avec la commission animation ils recevront les associations le vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 18h pour préparer le forum.

**Fin de la séance à 22 h**